43 Bibliothèque cantonale Fribourg

38me Année. — N° 19. En avant la Grue ! VENDREDI 7 MARS 1919

LA GRUYÈRE

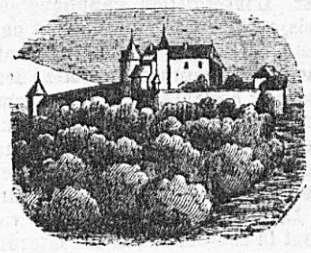

JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant les mardi et vendredi.

Supplément bimensuel gratuit : « L'ÉCHO LITTÉRAIRE »

Imprimerie et Administration : Rue de la Sionge, Bulle.

ABONNEMENTS
Suisse . . 1 an, Fr. 5.—
» . . 6 mois » 2 50
Étranger . 1 an » 9 50
» . 6 mois » 5 50
payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste.

ANNONCES
District de la Gruyère : une seule insertion, 17 c. ; annonces répétées, 14 c. Canton et Suisse, 17 cent. Etranger, 20 cts. la ligne ou son espace. Annonces mortuaires, 20 c. RÉCLAMES : Suisse, 30 cent. Etranger, 40 cent. la ligne.
S'adresser à Publicitas, S. A. suisse de publicité. (Cercle catholique, 1er étage)

HORAIRE : BULLE, arr. 9[30] (dim. j. f. 1[32]) 2[10] 9[17]. BULLE, dép. 5[10] (7[30]) 11[35] 7[20].

Au Grand Conseil.

La loi sur les auberges.

(Suite).

MM. *Chatton, Genoud, Ducotterd, Marchon, Bovet* sont partisans du droit d'initiative des femmes. MM. *Ducrest* et *Blanchard*, par contre, le combattent.

M. *Hans Gutknecht* souligne que le Conseil d'Etat devra tenir compte obligatoirement de l'opinion de la majorité des citoyens d'une commune.

M. *Delatena* préférerait laisser cette compétence de l'option aux Conseils communaux qui sont meilleurs juges.

M. *Bartsch* est un défenseur du féminisme. Si les femmes, dit-il, ont leurs occupations au foyer, les hommes ont les leurs également, ce qui ne les empêche pas de s'occuper encore de politique. De plus, les femmes payent les impôts, beaucoup d'entre elles travaillent dans les fabriques. Il est nécessaire que des lois humanitaires leur accordent le droit de vote.

La discussion étant terminée, le Grand Conseil, à peu près unanime, adopte l'article 5.

Aux termes de l'art. 6, lorsque, dans une commune, le nombre des débits dépasse la norme adoptée, le Conseil d'Etat désigne celui ou ceux qui seront fermés après un délai de deux ans. La situation locale, l'ancienneté, la moralité et les capacités professionnelles du tenancier, la qualité des consommations, le dommage pouvant résulter de la fermeture sont autant de facteurs dont le Conseil d'Etat devra tenir compte.

Cet article ne donne lieu à discussion qu'en ce qui concerne le délai de deux ans. M. *Louis Blanc* voudrait que l'on opère immédiatement la fermeture, mais que l'on indemnise les lésés.

M. *Bartsch* demande que le délai soit porté à cinq ans.

M. le conseiller d'Etat *Perrier* déclarant que cette question sera étudiée pour les seconds débats avec celle relative aux indemnités, le Grand Conseil adopte l'article 6.

L'art. 7 prévoit que la concession est attachée à la personne du concessionnaire et au local désigné. En cas de décès ou de faillite, les ayants droit continuent l'exploitation pendant six semaines. La veuve ou les orphelins peuvent cependant continuer l'exploitation jusqu'à l'expiration de la concession.

Adopté.

Art. 8. — Toute concession est exercée selon les règles prescrites et moyennant l'acquittement préalable d'une patente annuelle.

M. *Weck*, syndic de Fribourg, soulève la question de la participation des communes aux patentes d'auberge. Il propose que l'Etat leur verse le tiers du produit des patentes.

M. *Deschenaux* déclare que ce versement constituera une perte de 60 mille francs pour l'Etat ; il affirme que c'est un droit régalien dont les bénéfices doivent rester à l'Etat, ce que conteste M. *Bartsch*, lequel déclare que les patentes d'auberges sont un impôt comme un autre.

M. *Pilloud* cite le cas du canton de Vaud où l'Etat verse une partie des patentes aux Communes.

La seconde partie de l'article 8 stipule que les concessions d'auberges ne peuvent être grevées d'un impôt communal. Cette disposition est supprimée et l'article 8 est adopté.

Les articles 9, prévoyant le prix des patentes, et 10 prévoyant des patentes extraordinaires, sont adoptés sans grands débats.

M. *Gross* fait ressortir l'engagement pris d'accorder les concessions extraordinaires aux porteurs de concessions ordinaires. Son observation est inscrite au protocole.

M. *Louis Blanc* dépose une demande d'interpellation relative aux dispositions à prendre pour que la Caisse hypothécaire et autres prêteurs respectent les prescriptions légales touchant le taux du 5 % pour les prêts hypothécaires.

Dans la séance du 1er mars, le Grand Conseil reprend la discussion relative à la loi sur les auberges.

L'art. 11 est la reproduction de la loi de 1888 ; il traite des conditions requises du concessionnaire ; le nouvel article prévoit en outre que le concessionnaire ne doit pas être atteint notoirement d'une maladie chronique ou contagieuse, dangereuse pour le public.

M. le Dr. *Clément* ne se contente pas de ce mot « notoirement » ; il voudrait une visite médicale, ce qui est vivement combattu par MM. *Blanc* et *Boschung* ; le premier fait observer que, si l'on veut imposer une visite médicale aux cafetiers, il faut également la faire subir aux laitiers, boulangers et autres.

M. *Bartsch* combat également un ordre aussi impératif que celui prévu.

M. le rapporteur fait observer qu'il ne s'agit nullement d'une visite médicale, mais du cas où un cafetier serait notoirement malade, qu'il serait gravement atteint.

Sur quoi l'article est adopté.

Est adopté également l'article 12 qui prévoit les causes de refus de concession. La fin de cet article prescrit que la concession peut être refusée à celui qui a été condamné deux fois en douze mois consécutifs pour contravention à la présente loi.

Art. 13. — La concession peut être retirée en tout temps et sans indemnité à celui qui ne remplit plus les conditions requises ou qui se manifeste incapable de maintenir le bon ordre dans son établissement. La concession est périmée si elle est inexploitée pendant une année. Article adopté.

M. *Perrier* retient l'idée émise par M. *Louis Blanc* tendant à ce qu'un concessionnaire prouve, par un examen passé devant le préfet, qu'il connaît au moins la loi sur les auberges.

Sont adoptés les articles 14 et 15, lesquels traitent des locaux servant à l'exploitation d'une concession et du nom qui y est attaché.

Les articles 16 et 17 concernent l'exercice de la concession, qui peut être exploitée par l'entremise d'une autre personne agréée par le Conseil d'Etat. Cette desservance n'est pas divisible.

A l'article 18, la loi prévoit que les communes et les paroisses, concessionnaires d'un établissement, doivent soumettre au préfet, avant les enchères, les conditions de mises de leurs établissements.

Cette disposition est vivement attaquée par M. Dupraz, qui s'élève contre cette nouvelle tutelle imposée aux communes. Mais sa demande de radiation de la disposition incriminée est repoussée.

L'article 19 règle les publications auxquelles un établissement doit être abonné. L'ancienne loi prévoyait au moins deux journaux politiques ; la nouvelle loi supprime cette disposition.

Les articles 20 et 21 ne soulèvent pas d'observation ; ils prévoient l'exercice de la police des auberges.

(A suivre).

NOUVELLES SUISSES

Les écoles militaires en 1919. — Le Conseil fédéral a arrêté le tableau des écoles militaires pour 1919. Ce tableau prévoit entre autres les écoles suivantes :

Infanterie. — Ecoles de recrues d'infanterie pour fusiliers et carabiniers d'anciennes classes d'âge, jusque et y compris 1918, du 7 mai au 5 juillet, 60 jours, comme suite aux écoles de recrues licenciées prématurément au cours de l'été 1918 :

1-I, pour les recrues des régiments d'infanterie 1 à 4, à Lausanne ; 2-I, pour les recrues des régiments d'infanterie 1 à 4, à Genève ; 1-II, pour les recrues des rég. inf. 7 à 9, à Colombier ; 2-II, pour les recrues des rég. inf. 10 à 12, à Liestal.

Ecoles de recrues du 6 août au 11 octobre, 67 jours :

3-1, pour les recrues des rég. inf. 1 à 6 et de la compagnie de projecteurs de forteresse 6-II, à Lausanne ; 3-II, pour les recrues des rég. inf. 7 à 9, à Colombier ; 4-II, pour les recrues des rég, inf. 10 à 12, à Colombier.

Mitrailleurs, d'anc. classes d'âge, jusque et y compris 1898 :

Ecoles de recrues du 7 mai au 5 juillet, 60 jours, comme suite aux écoles de recrues licenciées prématurément en été 1918 :

Recrues de mitrailleurs des rég. inf. 1 à 6, à Yverdon ; recrues des mitrailleurs des rég. inf. 10 à 12, à Liestal.

Cavalerie. — Ecoles de recrues du 1er mai au 31 juillet, à Aarau, pour les recrues de cavalerie non exercées, des classes de 1898 et plus anciennes ; du 28 août au 27 novembre, à Berne, pour les mêmes recrues.

Artillerie. — Art. de camp., du 29 avril au 10 juillet, à Bière, pour les recrues du reg. art. 1 et 2, les batteries 1 à 6 et 13 à 18, des cantons de Vaud, Genève et Fribourg, levées en 1917 et qui devaient entrer au service en 1918.

Du 11 juillet au 25 septembre, à Bière, pour toutes les recrues des batt. de camp. et des batt. ob. de camp. de la première à la sixième division, ainsi que des batt. obus. de 15 cm. qui n'ont pas encore fait leur école de recrue.

Deux jours sans viande. — Le Conseil fédéral a décidé l'introduction de deux jours sans viande par semaine (lundi et vendredi). Le premier jour sans viande sera le lundi 10 mars. L'interdiction de consommation comprend toutes les espèces de viandes, les produits accessoires de l'abattoir (tripes et rognons), de même que la volaille, le gibier, le lapin, la charcuterie et conserves de viandes, le lard,

etc. L'interdiction s'applique aux hôtels, restaurants, pensions et particuliers. L'Office fédéral de l'alimentation facilitera l'approvisionnement des pensions et restaurants. La consommation de la viande de veau est seulement permise les samedi et dimanche. La vente et la livraison de viande de veau ne peuvent avoir lieu que le samedi.

La vente et la livraison de viandes dont la consommation est interdite ne peuvent avoir lieu le lundi.

Des munitions dans l'Aar. — Des pêcheurs ont découvert, lundi après midi, sous le pont d'Altenberg, à Berne, quatre caisses blindées qui paraissaient contenir des explosifs. La police bernoise, prévenue aussitôt, a fait ouvrir les caisses qui contenaient une certaine quantité de petites munitions.

Après l'affaire des bombes de Zurich, aurons-nous celle de Berne?

La Légation suisse à Pétrograde. — A teneur d'un télégramme parvenu d'Abo, la légation de Suisse à Pétrograde est arrivée en Finlande et sera à Stockholm le mercredi 5 mars.

Le procès de la grève générale. — Les nouveaux débats du procès de la grève générale devant le tribunal de division III (grand-juge lieutenant-colonel Thurler) commenceront le mercredi 12 mars, dans la salle des assises, à Berne.

La Suisse dépotoir? — On lit dans le *Démocrate*:

« Le *Fremdenblatt* prétend savoir de source certaine que le complot réactionnaire qui devait débuter à Munich par l'assassinat de Kurt Eisner, a été longuement étudié et élaboré en Suisse par le kronprinz Ruprecht de Bavière et le prince hongrois Windischgrætz.

Le journal viennois annonce que, quelque temps avant son attentat, le comte Arco Valley s'est rendu à Coire, où il aurait rencontré Ruprecht, qui est en relations constantes avec le prince Windischgrætz.

Nous pouvons ajouter, en dépit de tous les démentis, que le prince Ruprecht, depuis la révolution, avait établi son quartier général à Coire, où il était l'hôte de Mgr Schmid de Grüneck, et d'où il s'absentait souvent pour séjourner quelques jours à Davos ou à Saint-Moritz; le 7 février, il a quitté Coire pour rentrer en Bavière.

Tessin. — Une aubaine. — On écrit de Lugano que la ville de Lugano et l'Etat du Tessin vont avoir à se partager une fortune de 2 millions laissée par une dame saint-galloise décédé *ab intestat*. Cette dame n'a fait qu'un legs de 50.000 fr. aux Missions protestantes.

Lugano a déjà hérité 350,000 fr. de M. Adolphe Torricelli.

Genève. — Deux drames à Genève. — Un journalier, Arthur S., Genevois, né en 1870, a été trouvé pendu à son domicile, rue de Villereuse, 25, aux Eaux-Vives.

Le désespéré était dans un état de dénuement complet. La veille, il avait emprunté deux francs pour pouvoir manger.

— Aux Eaux-Vives encore, dans le lac, près du « Golèron », on a repêché le corps d'un nommé Joseph Heizmann. Le séjour dans l'eau paraît remonter à plusieurs jours.

Les corps de ces deux désespérés ont été conduits à la morgue.

A L'ÉTRANGER

Têtes mises à prix.

On mande d'Athènes qu'un décret royal met à prix les têtes de Liviratos, ancien procureur royal, et de Hadjiskos, ex officier de marine.

On suppose que les deux coupables sont cachés en Grèce, 3000 drachmes seront remis à qui les livrera vivants et 5000 drachmes à qui les livrera morts.

Grève générale à Berlin.

La grève générale a éclaté lundi soir, à 8 h. Cette décision a été prise avec une majorité des deux tiers des voix. Les employés de la branche de l'alimentation, pompiers, employés du service sanitaire, usines à gaz, pompes funèbres, hôpitaux sont exclus de la grève. Sont aussi en grève: les employés des entreprises de transport, des usines électriques, de la poste et et du télégraphe, de l'hôtellerie et des restaurants et de la presse.

Les grévistes ont posé les conditions suivantes: Reconnaissance des conseils d'ouvriers et soldats et mise en liberté des prisonniers politiques, notamment Ledebour et Radek; suppression des tribunaux militaires; reprise des relations politiques et économiques avec la Russie; suppression des corps de volontaires; changements des tribunaux actuels en tribunaux populaires; l'empereur, le kronprinz, Hindenburg, Ludendorff doivent se présenter devant un tribunal.

Le comité des grévistes déclare qu'il renonce aux poursuites contre Ebert, Scheidemann et Noske. Les grévistes ont décidé de déférer les assassins de Rosa Luxembourg et de Liebknecht à un tribunal révolutionnaire.

Immédiatement après la proclamation de la grève générale, des troubles spartaciens sont survenus sur plusieurs places de la ville. A la place Alexandre, il y a eu des démonstrations. On a tiré; plusieurs morts sont restés sur la place. D'autres rencontres ont eu lieu dans la rue Anclam, dans la rue Weinmeister. Des soldats et des agents de police ont été maltraités par la foule. A proximité, dans la rue des Invalides, 4 postes de gendarmerie ont été assaillis par la populace. Les communications téléphoniques sont coupées. Une attaque à la gare du nord a été repoussée par les troupes qui occupaient la gare. A la place Alexandre, les magasins sont pillés.

Guillaume II fossoyeur de l'Allemagne.

La *Münchner Post* reproduit les passages caractéristiques d'un ouvrage qu'un monarchiste notoire, pangermaniste militant, le comte Hœnsbrœch vient de publier à Berlin sur Guillaume II, son abdication et sa fuite. Le comte Hœnbrœch déclare qu'il reste un partisan convaincu de la monarchie en Allemagne; il demeure dévoué à la dynastie des Hohenzollern, ce qui ne l'empêche pas de dire de l'ex-empereur qu'il fut le fossoyeur de l'Allemagne. Il considère comme son devoir de loyal monarchiste d'aider à faire disparaître du trône sacré des Hohenzollern cette branche mauvaise, et il trace de Guillaume II un portrait qui vaut d'être connu.

Le comte Hœnsbrœch écrit: « Superficiel, frivole, orgueilleux, autoritaire, fastueux, sans aucun sérieux, tout pour l'extérieur, méprisant, incapable d'avoir des amis, préoccupé uniquement de son Moi, poseur et comédien et, ce qui est plus grave encore pour un monarque, lâche et sans courage, tel est Guillaume II ».

Afin de prouver ses dires, le comte Hœnsbrœch raconte un fait qu'il vit de ses propres yeux: Un jour, à table, Guillaume II renversa une salière dans l'assiette d'un de ses généraux, et pas des moindres, et lui commanda: « Avale-moi ça ». L'autre obéit sans regimber.

Le journal munichois qui reproduit ces lignes édifiantes se demande qui il faut admirer dans tout ceci, cet empereur falot, ce général plein d'ardeur ou ce monarchiste enragé qui, connaissant si bien les tares de son impérial maître, ose encore songer à offrir un semblable fantoche à l'Allemagne.

La traversée de l'Atlantique.

On annonce de New York que l'on poursuit activement les préparatifs pour la traversée de l'Atlantique en avion.

Il semble que les Américains aient le désir d'être les premiers à tenter l'expérience.

Les essais ont été faits par les services de la marine, qui aurait un appareil prêt pour voler de Terre-Neuve aux Açores.

C'est le lieutenant Roy Francis qui tenterait l'expérience dans un gros avion servant au bombardement.

Détail curieux, mais troublant, l'appareil ne serait pas un hydroplane et n'aurait pas de flotteurs.

Ukraine et Pologne.

L'armistice rompu.

Par suite de la dénonciation du traité d'armistice, les combats sur tout le front ont repris dimanche matin, à 5 heures. L'armistice a été dénoncé parce que la proposition de la Pologne de créer une ligne de démarcation qui livrerait Lemberg et la région pétrolifère de Drohobycz aux Polonais est inacceptable.

On confirme de Lemberg, en date du 2 mars, que les Ukrainiens, rompant l'armistice, commencent à bombarder la voie ferrée de Lemberg-Cracovie.

Un discours de M. Lloyd-George.

M. Lloyd-George a prononcé lundi à Londres, au dîner du Pays de Galles, un discours concernant les petites nations. On croyait les petites nations mortes, mais elles se sont relevées et elles se présentent aujourd'hui devant le tribunal des nations.

M. Lloyd George met en garde les petites nations contre le danger d'imiter les fautes des grands pays en cherchant à augmenter illicitement leur territoire. Il cite l'Autriche-Hongrie comme un exemple frappant. Cet empire comptait 52 millions d'habitants. Il avait une armée formidable, mais il s'est servi de sa puissance pour opprimer dans son sein les nationalités qui n'étaient pas allemandes ou magyares. La révolte des nationalités opprimées provoqua l'effondrement de cette puissance.

M. Lloyd-George passe ensuite en revue les services rendus pendant la guerre par les petites nations: les Belges, les Tchéco Slovaques, les Serbes, la Grèce, le Canada, l'Australie, le Sud-Africain, l'Ecosse, le pays de Galles. Les Gallois ont fourni deux à trois cents mille hommes, le triple des forces que Wellington commandait à Waterloo. « Aussi, dit M. Lloyd-George, avant de retourner au congrès de Paris pour travailler à la paix mon-

---

FEUILLETON DE « LA GRUYERE » 1

La Faute du Père

PAR

M. MARYAN

I

Les allées d'Etigny étaient dans toute leur animation lorsque les omnibus, les landaus et les victorias arrivèrent de la gare, amenant les voyageurs du train de dix heures cinquante-six.

Les excursionnistes sérieux étaient partis au point du jour pour le lac d'Oo, le port de Vénasque ou les Quinze Lacs; mais les loueurs n'avaient pas encore perdu l'espoir de promenades moins lointaines, et se tenaient prêts à offrir leurs voitures, ou les petits chevaux et les ânes qui secouaient bruyamment leurs grelots à l'ombre des vieux arbres.

Les cloches des hôtels attendaient justement l'arrivée du train pour se mettre en branle, et les baigneurs flânaient devant les boutiques ou lisaient nonchalamment les écriteaux suspendus aux troncs des arbres.

La saison étant très brillante, et les journaux de Luchon se constellant chaque jour de noms célèbres, — ministres ou députés, avocats ou orateurs, princes, banquiers ou comédiens, — l'arrivée du train constituait naturellement une distraction fort appréciée, et par ceux qui étaient à même de reconnaître les visages des nouveaux venus, et par ceux qui, ne les connaissant que par ouï-dire, en étaient par là même d'autant plus curieux.

M. Reuben Haags, devenu du jour au lendemain célèbre dans le monde financier, ne possédait pas une notoriété d'assez vieille date pour que sa figure fût familière aux reporters et aux boulevardiers qui fumaient leur cigare dans les allées d'Etigny. Son nom, à la vérité, leur était connu, mais c'était pour ainsi dire la veille qu'il avait acquis cette célébrité, si fort prisée de nos jours, qui s'identifie avec les millions. Une société vaste et puissante venait de crouler, ensevelissant sous ses ruines des milliers de victimes. Mais une entreprise financière s'effondre toujours au profit de quelqu'un, et la chute de celle-ci avait été trop habilement préparée pour qu'un certain nombre d'autres entreprises ne se fussent pas enrichies de sa ruine. La Bourse s'était trouvée un instant affolée, et beaucoup de gens réputés sagaces avaient perdu la tête. Cependant, il est des hommes doués d'un flair merveilleux et d'un non moins merveilleux sang-froid, sans compter un certain dédain des scrupules gênants, et il se trouva, quand un calme relatif vint à renaître, que des maisons, jusque-là classées dans un ordre inférieur, s'étaient tout d'un coup élevées et forçaient le public à compter avec elles.

Quelque fréquents que soient à notre époque ces coups de la fortune, ils ne passent point inaperçus. Si les naufrages sont vite oubliés, si le remous soulevé un instant par le navire qui sombre s'efface promptement sur la grande mer mouvante, les prospérités subites sont saluées avec enthousiasme ou avec sympathie, et elles ne tardent pas à s'imposer même à des gens axquels elles causaient tout d'abord un étonnement mêlé de répugnance.

Les journaux avaient donc parlé du banquier Haags; ils avaient discuté son origine — prussienne, disaient les jaloux, alsacienne, assuraient les amis, israélite, en tout cas; — ils avaient raconté ses débuts à propos desquels circulaient maintes légendes, tantôt le faisant sortir d'une banque de province ou d'un comptoir de joaillerie, tantôt lui faisant porter la balle du colporteur, mais s'accordant à célébrer l'incomparable activité, le merveilleux esprit des affaires qui, ayant triomphé d'obstacles sans nombre, le plaçaient aujourd'hui parmi les plus riches banquiers de Paris. On racontait encore que, l'installation du grand homme étant désormais trop modeste, en raison de l'accroissement énorme et subit de sa fortune, il venait d'acheter un hôtel princier dans le quartier Malesherbes, hôtel qu'il s'occupait de meubler avec un luxe éclairé, et une entente rare de l'art et de l'harmonie.

Mais comme aucune fête n'avait encore inauguré les salons du banquier, et comme celui-ci était un homme de travail, fort peu mondain et fuyant en général les lieux de plaisir, peu de personnes le connaissaient, et il fit ce jour-là à Luchon une entrée assez gulièrement tranquille.

Le landau de louage qui l'amenait produisait cependant une certaine sensation, non à cause de lui: si sa figure énergique, maigre et fine pouvait retenir l'attention, elle ne la provoquait point. Mais à son côté était assise une jeune et charmante fille, dont le visage reproduisait ses traits avec un éclat de fraîcheur et de gaîté que, naturellement, le banquier ne possédait pas. Une mante de voyage d'un ton moyen, coulissée au cou et ornée de quelques nœuds de rubans, enveloppait discrètement sa toilette; mais elle avait relevé le voile de gaze blanche qui s'entortillait autour de sa toque et entourait son cou, et si rapide que fut le passage de la voiture, les flâneurs eurent le temps d'admirer un teint pâle et mat, et cependant charmant de jeunesse, avec un profil aquilin qui décelait l'origine hébraïque, ainsi que les yeux noirs, admirables de forme et d'éclat, dont l'étrangeté s'alliait avec une extrême douceur et un charme pénétrant. (*A suivre*)

---

diale, j'estime qu'il n'est p
de ma part de m'asseoir a
d'une petite nation. »

CANTON DE FRI

Exposition d'avic
Morat. — La très active
nithologique de cette vil
pour les 4, 5, 6 et 7 mai p
IVme exposition générale d
et lapins. Comme les précé
le-ci aura lieu dans la gran
fortable salle de gymnast
ville.
Nous osons espérer que t
veurs fribourgeois ne manq
d'y envoyer leurs plus be
afin de démontrer que, ma
les restrictions (parfois dra
l'aviculture prend chez no
loppement très important,
le bien de tout le pays.

Pour nos soldats.
seil d'administration de la
laitière vaudoise-fribourgeo
Payerne le 20 février écou
prouver la reconnaissance
teurs de lait et des agricu
vaillants soldats pour leu
duite pendant la grève géné
un don de 1000 francs p
des soldats nécessiteux de
sion et d'une même somme
sition du commandant de
sion pour secours aux sold
geois.

Tombola en faveu
dats suisses malad
sin. — Le tirage de
en faveur des soldats s
lades à Leysin, organisée
liquider le stock de trava
par nos soldats durant le
Leysin vient d'être effectu
sonnes possédant des bille
si elles habitent Fribourg,
liste de tirage à la Directio
Les chefs de section q
voulu se charger de la ven
pagne sont priés de réclam
où les acheteurs pourront

GRUYE

Foire de Bulle. —
mars a été importante, t
nombre des têtes de béta

A louer
pour le 1er avril, jolie **cham**
meublée, bien exposée au so
S'adresser au bureau du jou

Maison de la place **cher**
un
apprenti de bure
jeune homme ou jeune fille.
S'adresser à **Publicitas**
A., Bulle, sous P. 457 B.

A vendre
un accordéon chromatiq
rangée, 64 basses, Stradel
bon état.
S'adresser à **Publicita**
A., Bulle.

JEUNE FILL
sachant un peu cuire et c
est demandée de suite
petit ménage. Bon gage.
S'adresser à **Publicitas S**
Bulle, sous P 503 B.

On cherche
à louer en ville ou aux
tours un
appartement
exposé au soleil, de 3 chamb
dépendances
S'adresser à **Publicita**
A., BULLE, sous P. 500 B

diale, j'estime qu'il n'est pas déplacé de ma part de m'asseoir au banquet d'une petite nation. »

CANTON DE FRIBOURG

Exposition d'aviculture à Morat. — La très active Société ornithologique de cette ville organise pour les 4, 5, 6 et 7 mai prochain, sa IVme exposition générale de volailles et lapins. Comme les précédentes, celle-ci aura lieu dans la grande et confortable salle de gymnastique de la ville.

Nous osons espérer que tous les éleveurs fribourgeois ne manqueront pas d'y envoyer leurs plus beaux sujets, afin de démontrer que, malgré toutes les restrictions (parfois draconiennes), l'aviculture prend chez nous un développement très important, et cela pour le bien de tout le pays.

Pour nos soldats. — Le Conseil d'administration de la Fédération laitière vaudoise-fribourgeoise, réuni à Payerne le 20 février écoulé, voulant prouver la reconnaissance des producteurs de lait et des agriculteurs à nos vaillants soldats pour leur belle conduite pendant la grève générale, a voté un don de 1000 francs pour le fonds des soldats nécessiteux de la 1re division et d'une même somme à la disposition du commandant de la 2me division pour secours aux soldats fribourgeois.

Tombola en faveur des soldats suisses malades à Leysin. — Le tirage de la tombola en faveur des soldats suisses malades à Leysin, organisée en vue de liquider le stock de travaux exécutés par nos soldats durant leur séjour à Leysin vient d'être effectué. Les personnes possédant des billets peuvent, si elles habitent Fribourg, consulter la liste de tirage à la Direction militaire. Les chefs de section qui ont bien voulu se charger de la vente à la campagne sont priés de réclamer dite liste où les acheteurs pourront la consulter.

GRUYÈRE

Foire de Bulle. — La foire de mars a été importante, tant pour le nombre des têtes de bétail qui y ont été amenées que par l'importance des transactions et le chiffre élevé des affaires.

Le recensement communal a enregistré la présence de 198 têtes de gros bétail.

Le menu bétail était bien représenté ; on comptait 36 veaux, 24 moutons, 12 chèvres, 20 porcs, 140 porcelets et 10 porcs gras.

Le prix des veaux oscille entre 2 fr. 40 et 2 fr. 60 le kilo. Celui des moutons est tel qu'il devient bientôt inabordable.

Les chèvres, en raison de la rareté des fourrages, maintiennent péniblement leurs prix aux environs de 100 fr. Les porcs gras trouvent preneurs à 6 fr. le kilo. Les porcelets bénéficient de ces hauts prix et sont tenus couramment à 360 à 400 francs la paire.

Le marché a été très animé. Outre les fruits et les légumes du pays, on y trouvait quelques légumes d'importation, mais à quel prix ! Les pommes de terre ont été cédées à 3 fr. 80 la mesure, tandis que les œufs maintenaient leur prix de 40 centimes la pièce.

Accident de travail. — Mardi soir, après l'arrivée du dernier train de Montbovon, on conduisait à l'Hôpital de district, à Riaz, trois ouvriers qui avaient été victimes d'un accident. C'étaient trois bûcherons occupés aux travaux d'exploitation de bois, au-dessus d'Allières. Sur une pile de billons, était amoncelée une énorme quantité de neige. Avec trois de leurs camarades, ces bûcherons étaient occupés à dégeler les billons lorsque, soudain, la neige s'affaissa comme une avalanche, d'une façon si malheureuse que trois des travailleurs furent grièvement blessés ; les trois autres n'eurent que des contusions sans gravité.

L'état des blessés, quoique grave, semble vouloir s'améliorer.

ÉTAT CIVIL DE BULLE

— **Naissances.** —

1919. Février 7. — Gapany Gabriel-Henri, fils d'Henri, méd.-vétérinaire, d'Echarlens, et de Marie, née Reeb.

8. — Andrey Max-Jules, fils d'Alphonse, agriculteur, de Cerniat, et de Marie-Madeleine, née Chassot.

— **Décès.** —

Février 5. — Vial Henri-Félix, fils d'Ernest, de Le Crêt, et d'Elisa, née Bosson, une année.

7. — Gapany Gabriel-Henri, fils d'Henri, d'Echarlens, et de Marie, née Reeb, 1 jour.

9. — Bugnard Philomène-Elisabeth, fille de Modeste, de Charmey, et de Marie-Brigitte, née Bapst, 4 ans.

Affaire F. Gremion et A. Müller.

Le 16 janvier 1916, à 5 ½ h. du soir, je me trouvais au Café des Montagnards, à Broc. Müller, garde-chasse, vint à ma table. Survint le facteur en tournée de service, lequel me donna ma correspondance et me dit : — Il y a un paquet à signer. — J'apposai ma signature sur son livre et lui dis : — Si le colis n'est pas grand, apporte-le ici afin de t'éviter d'aller chez moi. Le facteur m'apporta le paquet et dès que Muller le vit il dit : — Je veux voir ce qu'il y a dans ce paquet ; j'ai le droit de le savoir. — Le facteur répondit qu'il n'avait pas à obtempérer à cet ordre, qu'il ne connaissait que le destinataire et son service. Je donnai l'ordre d'apporter le colis à mon domicile. Le garde suivit le facteur. Ne le voyant pas revenir j'y allai, car, connaissant la mentalité de Müller, je n'étais pas éloigné de croire de sa part à une violence. Je trouvai Müller devant mon domicile avec le facteur. Le colis n'était plus en la possession de ce dernier. (signé) Sudan Emile, Chappuis facteur. — J'entre en dispute avec le garde et lui dis qu'il pourrait porter plainte mais que l'affaire du paquet ne le regardait pas. Il me sortit un billet, ordre de fouille, que je lui rendis après l'avoir lu, en lui disant que ce billet n'avait aucune valeur, qu'il était contre la loi.

Je rentrai dans le corridor de mon domicile, là Müller me saisit et m'entraîna dehors. Dans l'état d'ivresse où il était, il tomba et m'entraîna dans sa chute. J'aidai à le relever, il me saisit à nouveau, demandant du renfort pour *foutre* cet individu au clou. — Excusez du peu. — Signatures : Jules Page, Louis Sudan, Rinkenbach, R. Sauer, G. Thierstein, Lenz, Sudan Rob., Germaine Gerber, Overney R., V. Sudan.

Ceci est la première phase, la suite suivra.

F. GREMION, Broc.

P. S. Voici comment était libellé le blanc-seing dont Müller était porteur et dont je reparlerai dans les conclusions :

« La préfecture de la Gruyère, sur l'ordre de la Direction des forêts, vignes et domaines, vu la recrudescence de braconnage qui se pratique principalement dans les communes de Charmey et Grandvillard, donne ordre de fouiller tous les véhicules descendant de la montagne, les sacs de touristes, les hôtels et tout individu suspect de braconnage. »

LA VIE ÉCONOMIQUE

La situation alimentaire.

Voici, d'après l'*Epicier suisse*, les perspectives en ce qui concerne les arrivages et les prix des denrées :

Sucre : Les conditions continuent à être assez précaires. La consommation mensuelle de sucre de la Suisse s'élève à 600 wagons.

Il est possible que la ration soit élevée au commencement de l'été au plus tard.

Café : L'opinion quasi-unanime au Brésil, est pour la hausse.

La dernière récolte ne dépasse pas sept millions de sacs. La suivante ne dépassera pas, sans nul doute, quatre millions de sacs, la floraison ayant été quasi-nulle.

Pâtes alimentaires : On espère pouvoir doubler la ration mensuele de pâtes le mois prochain.

Graisse comestible : Aucune réduction de prix pour le moment.

Quinze mille tonnes de graisse ont pu être achetées par la Suisse aux Etats Unis. On espère que le rationnement de la graisse sera supprimé à partir du mois d'avril.

Vins : La crise des transports qui sévit actuellement en France, loin de s'améliorer, continue à s'aggraver et entrave les expéditions de vins destinées à la Suisse.

Bibliographie.

Les petits neutres, par CLAUDE MANCEY, illustrations de L. THUILLIER, 1 vol. in-8 carré, 191 pages, 2 fr. 50 (majoration en plus).

(P. LETHIELLEUX, Editeur, 10, rue Cassette, Paris, 6e)

Très spirituellement écrit, dans un français aussi pur qu'élégant et avec cette documentation exacte qui distingue l'œuvre patriotique de Claude Mancey, ce nouvel ouvrage nous fait connaître la Suisse pendant la guerre. Les petits Lausannois et les petits Bernois, tout de même que la tante Virginie, l'oncle Ulrich et les personnages de second plan qui y sont si bien dépeints, caractérisent à merveille la différence d'état d'âme de la Suisse romande et de la Suisse alémanique en face des belligérants. Aussi cette histoire instructive et amusante d'une famille de petits neutres ne laisse-t-elle point, par momente, d'être attendrissante et, parfois même pathétique.

Petits et grands trouveront, chez nous, plaisir et profit à la lire. Nul doute qu'en Suisse, elle ne reçoive le meilleur accueil.

A louer

pour le 1er avril, jolie **chambre meublée**, bien exposée au soleil.

S'adresser au bureau du journal.

Maison de la place **cherche un**

apprenti de bureau

Jeune homme ou jeune fille.

S'adresser à **Publicitas S. A., Bulle**, sous P. 457 B.

A vendre

un accordéon chromatique, 4 rangées, 64 basses, Stradela, en bon état.

S'adresser à **Publicitas S. A., Bulle.**

JEUNE FILLE

sachant un peu cuire et coudre **est demandée** de suite dans petit ménage. Bon gage.

S'adresser à **Publicitas S. A., Bulle**, sous P 503 B.

On cherche

à louer en ville ou aux alentours un

appartement

exposé au soleil, de 3 chambres et dépendances

S'adresser à **Publicitas. S. A., BULLE**, sous P. 500 B.

On a perdu

dimanche, 2 mars, entre Bulle et La Tour, une **chaîne en or, avec médaillon.**

Prière de la rapporter contre bonne récompense, au **Café Moderne, à Bulle.**

Cabinet dentaire

B. PÉGAITAZ

demande un apprenti.

A louer à Riaz

logement de trois chambres et cuisine, cave, lumière électrique. Entrée à volonté. Pour visiter, s'adresser à **Marie Frachebond, à Riaz.**

On cherche

pour petite ferme du Jura, personne catholique de 30 à 40 ans. Place stable et agréable pour personne sérieuse et honnête.

Offres détaillées sous chiffre **E. C., 1919, Poste restante, Bienne.**

Jeune fille

15 ans

cherche place

dans petite famille ouvrière pour s'occuper des enfants.

S'adresser à **Publicitas S. A., Bulle**, sous P. 508 B.

Vente de bois.

La Commune de **NEIRIVUE** met en vente par voie de soumission

50 m³ de billes hêtre et

50 m³ de billons sapin

situés au Pauthier.

Adresser les soumissions à **M. le Syndic**, jusqu'au **mercredi 12 mars**, à **6 heures du soir.**

Par ordre :

Le Secrétariat communal.

A vendre

à bas prix : **une banque de magasin, une armoire vitrée et 3 vitrines.**

A la même adresse

à louer

un **magasin** pouvant servir de bureau.

S'adresser à **Publicitas, S. A., Bulle**, sous P. 502 B.

Ouvriers tourbiers.

On demande pour une tourbière vaudoise en exploitation : 5 ou 10 ouvriers pour travail en tâche ou à l'heure. Pension et logements assurés. Ecrire sous chiffre **U 21534 L, Publicitas S. A., Lausanne.**

EPICERIE

Ch. Petitpierre

Bulle

Place du Marché.

Chicorée en poudre

garantie pure, au détail

les 100 gr., fr. 0,50.

Maison à vendre.

La Commune de VUIPPENS offre à vendre à démolir, la **maison de Alexandrine Deschoux**, au **Gérignoz.**

Prendre connaissance des conditions et déposer les soumissions chez **M. le Syndic**, d'ici au **15 mars, à 6 heures du soir.**

Vuippens, le 22 février 1919.

Par ordre : *Le Secrétaire.*

A vendre

un bâtiment

en bon état, bien exposé au soleil, avec terrain et eau à proximité.

S'adresser à la propriétaire **Vve F. Torche, à La Tour.**

Un **terrain à défricher** serait loué à de bonnes conditions.

AVIS

Le soussigné informe l'honorable public de Vuadens et des environs qu'il vient de s'établir dans la **maison Pinaton**, comme **cordonnier.** Travail prompt et soigné, réparations en tous genres. Chaussures sur mesure.

Se recommande :

MAYEUX Louis.

Convalescence de la grippe, maladies chroniques, cicatrisation des ulcères. S'adresser au

Dr Robert ODIER

Coutance, 7, Genève, en envoyant les eaux du matin.

A vendre

à transporter, **une maison d'habitation**, avec grange, écurie et remise.

S'adresser à l'**Hoirie Buchs, à Marsens.**

Travaux d'impression

Imprimerie Glasson Frères.

Bulle, pharmacie d'office

Dimanche 9 mars

Pharmacie STREBEL

La pharmacie d'office fait le service de nuit pendant la semaine

LOCATION D'HOTEL

Le **Conseil communal de BULLE** met en location

l'Hôtel de Ville

avec ses dépendances (grande salle), pour le terme de 6 ans, à partir du 1er septembre 1919.

Les mises auront lieu dans la Salle du Conseil communal (1er étage de l'établissement) le **lundi 10 mars 1919, dès 2 heures de l'après-midi.** Les conditions de location déposent au Secrétariat communal, où elles peuvent être consultées.

Le Conseil communal.

La Ligue pour la conservation de la terre fribourgeoise

est à la disposition des intéressés pour **la VENTE, l'ACHAT et la LOCATION de DOMAINES, la revision de situations financières** et la **recherche des fonds.**

S'adresser à **l'Office d'informations, Bulle.** Téléphone 144.

Ne manquez pas cette offre avantageuse.

PENDULETTES WOLTER-MŒRI
Garantie 3 ans.

N° 290 Pendulette, en bois sculpté, hauteur 18 cm., bon mouvement **Fr. 2.75**

N° 508 Pendulette, très belle sculpture, comme gravure ci-contre, très bon mouvement **Fr. 3.95**

N° 704 Pendulette, sculpture riche et soignée, hauteur 22 cm., excellent mouvement **Fr. 5.—**

Réveil de précision Wolter-Mœri
Garantie par écrit 3 ans

N° 215 Réveil avec grande cloche, souvenir occupation de la frontière, mouvement de première qualité, réglé à la minute, sonnerie extra forte, avec cadran lumineux **Fr. 11.75**

Baromètre Chalet Wolter-Mœri

N° 502 Baromètre Chalet, bonne qualité et bon fonctionnement garantis. Meilleur prophète indiquant exactement le temps au moins 24 heures à l'avance, jolie garniture de chambre **Fr. 3.—**

Envoi contre remboursement. — Echange admis.

CATALOGUE ILLUSTRÉ
de montres, chaînes, bijouterie, régulateurs et réveils sur demande gratis et franco.

C. WOLTER-MŒRI
Fabrique d'horlogerie
LA CHAUX-DE-FONDS

A vendre d'occasion

30 lits Louis XV et Renaissance complets, matelas bon crin ; **canapés, divans, chaises longues, lavabos, commodes, armoires, chaises rembour., tables rondes et carrées, armoires à glace ; vaisselle, chaudière cuiv.** pour montagne, haches, scies, couleuses à lessive et marmites ; **4 potagers** à 2 et 3 trous, vêtements pour Messieurs et Dames ; le tout propre.

M. DELALOYE, rue de Vevey, BULLE.

A vendre ou à louer

par voie de soumission, **la propriété de Plan-Rosset, rière Cerniat,** d'une contenance de 68 poses 203 perches, pré, pâturage et forêt, vaste grange-chalet, 3 écuries, abreuvoir fermé, cuisine, 2 chambres dont l'une chauffable.

Faire ses offres au **Bureau du Registre foncier, à Bulle,** jusqu'au **10 mars prochain.**

FOURRAGES

Etant données les circonstances actuelles qui nécessitent l'affourragement avec les foins de faible qualité, paille, racines, tubercules, déchets de grains, etc., pauvres en substances minérales, particulièrement en sels calcaires l'emploi du **CALCINA** est indiqué, comme complément de la nourriture.

Demandez Prospectus à **CALCINA Flach & Peytrignet, Lausanne,** 7 bis Avenue de la Gare.

La soussignée se fait un devoir de remercier son honorable clientèle de la confiance qu'elle lui a témoignée jusqu'ici et la prie de la reporter sur son successeur.

Vve Chs HEIMO.

Me référant à l'avis ci-dessus, j'ai l'avantage de porter à la connaissance de mes amis et connaissances et du public en général que **je dessers** dès ce jour la

Charcuterie du Moléson
à BULLE.

Par des **marchandises de 1re qualité,** j'espère mériter la confiance de chacun.

Félix HEIMO.

„MERCURE"

offre
en excellente qualité
toujours fraîche :

Articles pr potages :

Pois verts jap.
Farine de Haricots
Farine de pois
Semoule de manioc

Fruits séchés :

Abricots
Pêches
Pruneaux
Cerises
Pommes
Poires

Légumes secs :

Haricots
Pois
Julienne
Rhubarbe

En vente dans
toutes les 135 succursales
de la

Maison spéciale p. les cafés

„MERCURE"

Maison Suisse de Chocolats et Denrées Coloniales.

La voie du bonheur

est ouverte à chacun !
Procurez-vous des

Obligations à primes

autorisées par la loi. — Chaque obligation est remboursée, soit par un gros lot de

fr. 200,000 ou 80,000

soit par fr. 1,75 au moins.

Prochain tirage 15 mars 1919.

Pour la somme minime de fr. 5.—, l'acheteur s'acquiert des chances de gain uniques et peut gagner un des gros lots ci-dessus. Nous adressons gratis et sous pli fermé un prospectus détaillé à quiconque en fait la demande.

K. Ochsner, Bâle 158
Banque d'obligations à primes.

Mises publiques.

Les soussignés vendront en mises publiques, **mardi 11 mars,** de 2 à 4 h après midi, à l'Auberge d'Echarlens, la propriété dite à la Trotze, comprenant une maison d'habitation avec grange, écurie et remise, eau intarissable et 1 1/2 pose de terrain de première qualité, avec arbres fruitiers.

Les conditions de vente seront lues avant les mises.

Echarlens, le 2 mars 1919.

Les propriétaires :
Louis et Joseph Pugin,
sur Ville, **Echarlens.**

Société Coopérative de Consommation de BROC et environs.

ASSEMBLÉES LOCALES

En vertu des nouveaux statuts adoptés par l'Assemblée générale des sociétaires du 23 février 1919, Messieurs les sociétaires des rayons locaux II — Epagny, Gruyères, Pringy et localités voisines —, III — Charmey, La Villette, Bellegarde —, IV — Cerniat et Valsainte —, V — Crésuz et Châtel-s.-Montsalvens —, VI — Villarvolard, Corbières, Hauteville, La Roche —,

sont convoqués en **Assemblée locale** aux endroits et heures indiqués ci-après :

Ordre du jour :

1. Lecture des nouveaux statuts.
2. Nomination du Comité local :
3. » » Président du Comité local ;
4. » du ou des délégués au Conseil d'Administration ;
5. Divers.

Rayon local II, à Gruyères, Hôtel St-Georges, mercredi 12 mars à 8 h. du soir.

Rayon local III, à Charmey, Hôtel du Maréchal-Ferrant, dimanche 9 mars, à 2 1/2 h. après midi.

Rayon local IV, à Cerniat, Hôtel de la Berra, dimanche 9 mars, à 7 1/2 h. du soir.

Rayon local V, à Crésuz, à la Maison d'école, lundi 10 mars, à à 8 h. du soir.

Rayon local VI, à Villarvolard, Maison d'école, mardi 11 mars, à 8 h du soir.

Ces assemblées ayant une grande importance, nous comptons sur la présence de tous les sociétaires intéressés.

Broc, le 3 mars 1919.

Le Conseil d'administration.

La Ligue pour la conservation de la terre fribourgeoise

désire offres détaillées de domaines en vente ou en location.

S'adresser **Office d'informations, Bulle,** Téléph. 144.

Epicerie Ch. Petitpierre
BULLE
PLACE DU MARCHÉ

Vins rouge et blanc, Espagne, qualité supérieure
le litre, fr. 1,20.
Rabais par fût entier.

TRANSPORTS FUNÈBRES

à destination de tous pays.

Maison A. MURITH

Siège social à **GENÈVE**

succursale : **FRIBOURG,** Téléphone 3.69
Rue de l'Université 6 et Rue du Lycée.
CERCUEILS et COURONNES
en tous genres. — Tarifs très modérés.
CIERGES, articles funéraires.

Dépôts à **BULLE : LOUIS PASQUIER, sacristain.**
ROMONT, Charles **Clément,** ébéniste.
CHATEL-ST-DENIS, M. Emile **Schrœter.**

La soussignée a l'honneur de porter à la connaissance du public qu'**elle dessert** dès ce jour le

CAFÉ DU MOLÉSON
à BULLE

Par de **bonnes commations** et un **service soigné,** elle espère mériter la confiance qu'elle sollicite.

Restauration. — On prend des pensionnaires.

Vve Chs HEIMO.

AVIS

Le soussigné avise l'honorable public de la ville de Bulle et des environs qu'**il dessert dès ce jour la**

Boulangerie-Pâtisserie

rue du Moléson, à côté de l'Harmonie.

Par des **marchandises de 1re qualité** et à un **prix très réduit,** il s'efforcera de mériter la confiance qu'il sollicite du public.

— SPÉCIALITÉ DE PAINS D'ANIS —

Se recommande, **H. PITTET.**

Epicerie Ch. Petitpierre
BULLE
Place du Marché.

Excellent café torréfié
fr. 2.— le 1/2 kg.

Bibliothèque cantonale

38me Année. — N°

ABONNEMENTS
Suisse . . 1 an, Fr. 5.—
» . . 6 mois » 2 5
Étranger . 1 an » 9 5
» . 6 mois » 5 5
payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste.

Revision de la Co cantonale

Une motion proposan de la Constitution canto posée sur le bureau du par le groupe libéral rad

Elle sera développée p conformément au règlem de démocratie qui souffl entière ne doit pas lais de Fribourg inactif. Il si nous voulons nous me teur des circonstances, mouvement qui porte les donner plus de liberté droits.

Les lois fondamental plier aux exigences des pourquoi nos représenta Conseil proposent :

A. L'extension des d res.

1. Par la suppression entourant l'exerci tive constitutionne
2. Par l'introduction législative ;
3. Par l'introduction doms : a) législa cier.

B. Que les membres ment soient nommés par

C. Que les fonctions d'Etat soient incompat mandat de député.

Par l'introduction de tions, les motionnaires changements suivants à du canton de Fribourg e s'y rattachent :

A. I. Initiative consti

La constitution sera m suit :

Art. 79. N° 1. ... 3000

La loi du 12 mai l'exercice du droit d'ini toyens sera modifiée con faciliter l'initiative const

Art. 1. ... 3000 signat

Art. 2. ... que des ment déterminés...

Art. 5. Les listes dest voir les signatures sont intéressés par le secré nal.

Les signatures peuve sées au bureau du conse aux jours et heures fixée lecture, ou en dehors conseil communal.

Al. 3 et 4 subsistent.

Art. 10. Suppression modification des lettres

II. Initiative légi

Art. 36. Constitution la teneur suivante :

Le pouvoir législatif peuple et à un Grand Co des députés élus par l électorales.